FICHES OPERATIONS

APPEL A PROJETS 2026 N°1 - ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI DANS LE CADRE DES PLANS LOCAUX POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE GIRONDE, DORDOGNE ET LOT-ET-GARONNE

PLIE

De l'Agenais

De Bordeaux

Espace Technowest

Du Grand Périgueux

Des Graves

Du Haut Périgord

Portes du Sud

Des Sources

Du Sud Périgord

Cofinancé par l'Union européenne

FICHE OPERATION N°1 - « ACCOMPAGNEMENT DES PARTICIPANTS DU PLIE »

Priorité 1 :	*« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »*
OS H :	*« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non–discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »*
Période d'exécution :	**L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026**
Description et contexte de l'opération :	Le Lot-et-Garonne est le département le plus petit de Nouvelle-Aquitaine avec une superficie proche de 5 300 km², soit 6% de la surface régionale. Avec plus de 333 000 habitants, le territoire représente 6% de la population de la région. Près d'un tiers des habitants lot-et-garonnais est âgé de 60 ans ou plus, la 5ème part la plus importante de Nouvelle-Aquitaine. 22,5% des emplois salariés privés du département sont localisés dans le secteur du commerce, c'est 4 points de plus qu'au plan régional. En Nouvelle-Aquitaine, il s'agit de la part la plus élevée enregistrée au sein des 12 départements. Cette tendance tient notamment à la présence de l'entreprise « Gifi », poids lourd du secteur et premier établissement du département en nombre de salariés dans le secteur du commerce. Parmi les principaux établissements du département, trois appartiennent à l'industrie (aéronautique et pharmaceutique), trois au commerce (commerces de détails) et quatre aux services. L'économie lot-et-garonnaise est également orientée vers l'agriculture, qui occupe une place importante dans le département (7% de l'emploi salarié et 16% des établissements). C'est la deuxième plus forte concentration de l'emploi dans l'agriculture après la Creuse. Le département dénombre près de 6 700 exploitations agricoles, engagées dans les grandes cultures, la polyculture, le polyélevage et les cultures maraîchères et fruitières. Au 1er trimestre 2025, le taux de chômage dans le département de Lot-et-Garonne est de 7.1%, un taux supérieur à celui enregistré en France métropolitaine et dans la région Nouvelle-Aquitaine (respectivement 6.6% et 6.7%). 53% des demandeurs d'emploi du département n'ont pas atteint le diplôme du Bac. 44% des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis plus de 12 mois, dont 25% depuis plus de 24 mois. Sur le territoire de l'Agglomération d'Agen, on recense au 1er trimestre 2025 : • 9 120 demandeurs d'emploi de catégories A-B-C, soit +6.9% en un an. • 2 338 seniors (+50 ans) soit +1.7% en un an, • 3 682 demandeurs d'emploi longue durée et très longue durée, soit +7.1% sur un an et +7.4% pour les DE ayant une durée de chômage supérieure à 2 ans. • 1 222 bénéficiaires du RSA ayant l'obligation de travail (+3.3% en un an)

Cofinancé par l'Union européenne

	• 4 349 personnes ayant un faible niveau de qualification (jusqu'au CAP/BEP) soit 48% des demandeurs d'emploi L'insertion par l'emploi reste donc un des axes essentiels du plan d'actions de l'Agglomération d'Agen pour inverser cette tendance et le PLIE intervient sur tout le territoire de l'Agglomération qui se compose de 44 communes aujourd'hui.
Territoire d'intervention :	Le territoire d'intervention est celui de l'Agglomération d'Agen. En fonction des réponses à l'Appel à Projets, le Comité de Pilotage du PLIE proposera à chaque porteur de projet une zone d'intervention privilégiée permettant une bonne couverture territoriale au plus près des participants. Cette répartition géographique n'est pas rédhibitoire et, en fonction des besoins des publics et des files actives, des participants d'autres zones pourront-être accompagnés. Les référents de parcours pourront tenir des permanences dans les locaux des partenaires du PLIE de l'Agenais, notamment pour participer au repérage des publics.
Finalité, contenu et modalités de mise en œuvre :	Il est attendu pour 2026, 7 référents de parcours. Les référents de parcours feront partie de l'équipe du PLIE à part entière et s'impliqueront dans la mise en œuvre de parcours d'insertion socioprofessionnelle mais aussi dans la réflexion sur des actions spécifiques d'intervention. Les objectifs de cette opération sont de : • Proposer un accompagnement socioprofessionnel renforcé et individualisé à tous les publics rencontrant des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi. • Être actif auprès des acteurs économiques et du réseau local de l'action sociale et de l'insertion, afin d'assurer le meilleur suivi possible ; • Travailler en lien étroit avec l'équipe d'animation et d'utiliser les outils mis en place par le PLIE (TRE, méthode MAPPI, actions de mobilisation etc.). L'opération devra s'articuler autour de 4 axes d'intervention : • La phase d'accueil des publics prescrits (animation des infos collectives et entretiens de phase d'accueil) • L'intégration du participant ; • Le parcours d'insertion, l'accès et le retour à l'emploi ; • La sortie du dispositif. Dans sa mission d'accompagnement le référent de parcours PLIE est le garant de la cohérence du parcours au vu de l'objectif emploi. Le référent de parcours remplit les fonctions suivantes : • Diagnostic permanent du participant, de son projet (points forts - points faibles) et de l'environnement (opportunités - menaces). • Coordination et cohérence du parcours. • Mobilisation des mesures – à commencer par les mesures de droit commun et les mesures mises en place par le PLIE – répondant aux besoins du participant et susceptibles de concourir à la réussite du parcours jusqu'à la sortie du participant du PLIE. • Suivi des actions mises en place par le PLIE, le référent a en charge le suivi durant l'action du participant et ne pourra envisager une sortie du dispositif PLIE qu'au terme de la mesure. • Recherche des actions supports d'étapes du parcours du participant et positionnement de celui-ci sur ces actions. • Ecoute et suivi individualisé avec conseils personnalisés. • Mise en relation avec les employeurs – directement ou du service Emploi. • Suivi dans l'emploi durant les 6 premiers mois du contrat avant validation de la sortie positive.

	• Suivi du contrat d'engagement dans le cadre du RSA. • Prescripteur sur le Programme Régional de Formation (hormis pour les référents dont la structure-employeur est un prestataire du PRF). • Développement du partenariat avec les acteurs partenaires du PLIE sur le territoire d'intervention du référent (Elus, acteurs économiques, insertion, formation, emploi, prescripteurs). • Animation de sessions collectives sur des thématiques précises (aide à la définition de projet professionnel, ateliers TRE etc.). • Animation d'informations collectives pour la présentation du dispositif du PLIE. • Le PLIE finance des actions de formation à visée professionnelle au bénéfice des référents de parcours, il est dans l'obligation pour ces derniers d'y participer. • Traçabilité du parcours du participant : le référent en charge du parcours devra s'assurer de la complétude du logiciel de suivi (UP) fixé par le PLIE et de son actualisation. Un contrôle régulier sera fait et les conclusions seront transmises au référent de parcours et son employeur. L'accompagnement du public se fera également en lien avec l'application de la loi plein emploi du 18 décembre 2023 et ses applications nationales et territoriales.
Cible de l'opération :	Les participants du PLIE de l'agenais. Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026
Résultats et/ou réalisations attendus	Un accompagnement qualitatif des participants est attendu. Pour ce faire, le bénéficiaire devra garantir pour chaque participant : • Un accompagnement de proximité et régulier ; • Des contacts fréquents avec un interlocuteur unique (référent PLIE) ; • Le traitement global des freins à l'emploi ; • Des propositions de mise en situation d'emploi.
Modalités de suivi de l'opération :	**Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération :** 4 étapes de parcours pour une file active moyenne de 70 participants par ETP soit 280 étapes. Cet objectif est calculé au prorata de la file active moyenne du référent (ex. avec une file active annuelle moyenne de 60 participants, le référent doit mobiliser 4 étapes de parcours par participant, soit 240 étapes au total sur l'année). **Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :** Pour valider les étapes de parcours, il a été mis en place une grille de validation des étapes répertoriant l'ensemble des critères de validation qualitatifs et les pièces justificatives nécessaires. Cette grille peut être amenée à évoluer en fonction des étapes mobilisables sur le territoire et sera validé à chaque modification par le comité de pilotage. La dernière grille de validation des étapes peut être obtenu directement auprès du PLIE. La justification se fera sur la base de : • Justificatifs d'étapes de parcours selon la grille de validation des étapes (courriers, mails, certifications, diplômes, attestations de stage, d'emploi, de formation etc.) en fonction de leur nature (PMSMP, formations…)

	• File active moyenne des participants
Critère de sélection spécifiques à l'opération	La réponse à cet appel à projet sera examinée par le comité de pilotage du Plan local pour l'insertion et l'emploi de l'Agenais en fonction de l'opportunité de la réponse aux attentes et aux objectifs du PLIE. Dans son examen des projets, le comité de pilotage portera une attention particulière aux points suivants : • <u>Les critères de priorisation de l'opération :</u> **Effet levier pour l'emploi (création d'emploi, accès à l'emploi, réduction ou suppression des freins périphériques à l'emploi, etc.) :** le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire **Prise en compte des caractéristiques du territoire (rural, isolé, zone urbaine sensible, etc.).** Par exemple : • Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage • Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire. • Capacité à mobiliser les partenaires. • Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE
Montant FSE+ alloué	Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de **342 000 €**

FICHE OPERATION 2025 N°1 - ACCOMPAGNEMENT

PLIE DE BORDEAUX - REFERENTS DE PARCOURS

Priorité 1 :	« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »
OS H :	« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non–discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »
Période d'exécution :	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026
Description et contexte de l'opération :	Le dynamisme économique de la Ville de Bordeaux doit être vecteur d'inclusion pour les personnes les plus en difficulté. Il est nécessaire d'apporter des solutions aux publics les plus fragiles et les plus éloignés du marché du travail, tout en s'intégrant dans une stratégie de développement économique et social durable du territoire. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la ville de Bordeaux, a pour objectif de stabiliser, sur des emplois durables des personnes qui en étaient jusque-là écartées du fait de difficultés sociales et professionnelles, en fournissant une offre d'accompagnement renforcé pour l'accès et la stabilisation dans l'emploi des participants ou l'accès à la formation qualifiante. Le PLIE s'inscrit pleinement dans les enjeux actuels au regard de l'évolution sociale et économique du territoire bordelais, dans un contexte de reprise du chômage et de mise en œuvre de la Loi « Plein emploi » depuis le 1er/01/2025. Les orientations du PLIE se situent dans le cadre du Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen et dans sa déclinaison locale, au regard des besoins du territoire.
Territoire d'intervention :	Le territoire d'intervention est celui de la commune de Bordeaux. En fonction des réponses à l'Appel à Projets, le Comité de Pilotage du PLIE proposera à chaque porteur de projet une zone d'intervention privilégiée permettant une bonne couverture territoriale au plus près des participants. Cette répartition géographique n'est pas rédhibitoire et, en fonction des besoins des publics et des files actives, des participants d'autres zones pourront-être accompagnés. Les référents de parcours pourront tenir des permanences dans les locaux des partenaires du PLIE sur le territoire de Bordeaux, notamment pour participer au repérage des publics.

Cofinancé par l'Union européenne

Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :

Il est attendu pour 2026, 8 ETP « référents de parcours ».

Les référents de parcours pourront tenir des permanences dans les locaux des partenaires du PLIE sur le territoire de Bordeaux, notamment pour participer au repérage des publics et réaliser les parcours d'accompagnements.

Une attention particulière devra être portée au public "sénior" et les modalités spécifiques d'intervention décrites dans la réponse du candidat.

Le référent de parcours est l'interlocuteur privilégié du participant dès son entrée dans le PLIE jusqu'à sa sortie. Il mobilise le partenariat nécessaire au bon déroulement du parcours d'insertion professionnelle, notamment le partenariat avec les entreprises.

La participation au repérage des publics et les étapes d'intégration font également partie des missions du Référent de Parcours.

Modalité d'accompagnement à l'Emploi (individuelle, collective) et/ou à la formation

Co-élaboration d'un parcours structuré en étapes, organisées, planifiées dans le temps et formalisées au travers d'un contrat d'engagement contractuel, qui fait état des objectifs du parcours.

2 étapes de parcours par an sont attendues (en moyenne) afin de dynamiser le parcours d'insertion du participant, soit 140 étapes pour une file active moyenne de 70 participants par ETP.

Les référents de parcours doivent être également en mesure de mobiliser les ressources internes de leurs structures dans le cadre de l'accompagnement.

Cadre d'intervention du référent de parcours :

L'opérateur aura pour mission l'accompagnement « vers » et « dans » l'emploi des participants du PLIE. Cette opération sera réalisée par un Référent de Parcours.

La mission des référents de parcours est au cœur du dispositif PLIE. La mission qui leur est confiée comprend de nombreuses tâches qui concernent en premier lieu le public mais aussi les partenaires, le dispositif PLIE et son administration.

Pour atteindre les objectifs fixés dans le protocole, le PLIE de Bordeaux souhaite que chaque référent de parcours, assure le suivi individualisé vers et dans l'emploi de 70 à 90 participants en file active, une fois son portefeuille constitué (pour 1 ETP).

Le suivi se doit d'être régulier et constant. Un point mensuel entre le Référent de Parcours et le participant est la norme. L'intensité est déterminée par les objectifs à atteindre, par l'étape de parcours engagée et les difficultés à surmonter.

Par ailleurs, l'offre des candidats devra s'intégrer dans le cadre de la politique d'intervention du PLIE de Bordeaux :

- La participation au réseau des référents de parcours : échanges de pratiques et d'informations,
- La participation aux rencontres organisées dans le cadre du PLIE (les réunions thématiques, les groupes de travail, les Commissions d'intégration et de Veille de Parcours, les formations internes, visites d'entreprises, ...),
- Le développement du réseau des partenaires de terrain (CCAS, M.D.S., P.T.S, …) et des partenariats économiques, notamment avec les entreprises,

- La remontée d'informations vers le PLIE, et la saisie régulière sur UP Viesion (saisie, suivi et clôture des étapes de parcours, saisie des codes ROME, conditions d'emploi, compétences, souhait métier, souhait formation, difficultés particulières à l'insertion, caractéristiques, …)
- Informer en temps réel l'équipe de gestion du PLIE sur les décisions d'intégration ou de non-intégration des participants
- Positionnement du public sur les actions mises en place par le PLIE, les événements Emploi du territoire développés par la Maison de l'Emploi et les partenaires, les ateliers thématiques...
- La capacité à déployer une méthodologie d'accompagnement individuel permettant d'inclure des temps collectifs en fonction des besoins identifiés par les Référents (ateliers thématiques, TRE, temps d'échanges autour des parcours) afin d'optimiser la dynamique du parcours des participants du PLIE.
- La prise en compte des spécificités du public ARSA
- Le soutien à la prospection et aux démarches de recherche d'emploi. Positionnement du public sur des offres d'emploi en vue d'une mise à l'emploi des personnes soit dans le cadre d'étapes de parcours, soit dans la perspective d'une sortie positive
- Le soutien aux démarches d'entrée en formation dans la perspective d'une sortie durable
- Le suivi dans l'emploi pendant 6 mois
- Le PLIE conduit en continue une analyse des besoins de ses participants en lien avec les référents de parcours, afin de développer une ingénierie spécifique et mobiliser l'offre de droit commun et les partenariats afférents.

Chaque référent de parcours contribuera activement à cette démarche en :

- Participant à des ateliers collectifs et thématiques organisés par le PLIE
- Actualisant en continu la base de données Up VieSION sur la situation du participant (besoin en formation, projet professionnel, employabilité, caractéristiques…)
- Contribuant à un échange de pratiques et retour d'expériences à partager avec l'équipe des référents de parcours dans un objectif d'alimenter une offre de service commune à destination des participants du PLIE notamment lors des réunions du service « Accompagnement Renforcé » et Commissions d'Intégration et de Veille de Parcours (CIVP)

<u>Le suivi administratif de l'accompagnement</u>

Le suivi administratif et la remontée des informations vers le PLIE s'effectuent à travers le logiciel Up Viesion dans lequel doit impérativement être saisi régulièrement l'ensemble des données administratives et de suivi des participants au PLIE : entretiens, étapes de parcours avec les données complémentaires d'étapes complétées, identité du participant, caractéristiques, employabilité, compétences, difficultés à l'insertion …

La mise à jour des données relatives au parcours sur Up Viesion ainsi que la transmission des documents administratifs demandés par le PLIE fait partie intégrante de l'opération. L'ensemble des documents devront faire l'objet d'une numérisation et d'un archivage électronique.

<u>Les obligations de l'opérateur</u>

	L'opérateur s'engage à : > Communiquer le présent appel à projet et à sa réponse pédagogique au Référent de Parcours, > Mettre à la disposition du ou des Référents l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la prestation, logistique notamment : ordinateur portable, accès aux outils type pack office, teams pour assurer l'accès aux ressources internes et la possibilité de faire des visioconférences, téléphone, connexion internet, imprimante et photocopieur … > Assurer la disponibilité et la participation du Référent Parcours aux instances mises en place par la Maison de l'Emploi / Plie (réunions de l'équipe « accompagnement renforcé » et du pôle insertion emploi, réunions thématiques, groupes de travail, commissions d'intégration et de Veille de Parcours, Formations internes, ...), > Garantir la confidentialité des renseignements collectés dans les dossiers individuels des personnes accompagnées, > Assurer la continuité du service en cas d'empêchement du Référent (congés et absence supérieures à 4 semaines consécutives) et informer, en amont, l'équipe d'animation du PLIE du changement de Référent. > Associer obligatoirement le PLIE en amont du recrutement des Référents. Le Plie ayant un droit de regard et de validation sur le profil et la qualification des Référents Parcours. La personne doit notamment avoir les bases de l'accompagnement socio-professionnel du public éloigné de l'emploi et une bonne maîtrise de l'outil informatique. Les modalités d'intervention pourront évoluer à la demande du Comité de Pilotage dans le cadre du déploiement de la loi plein emploi.
Cible de l'opération :	Les participants du PLIE de Bordeaux. Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026
Résultats et/ou réalisations attendus	L'objectif du PLIE de Bordeaux est de permette l'accompagnement individualisé de 850 participants chaque année, soit 5 100 places d'accompagnement, pour 2 350 nouvelles entrées sur la durée du protocole (6 ans) et un taux de sorties positives de 50 %. Chaque opérateur contribue à ces objectifs globaux. **<u>Les indicateurs d'évaluation</u>** : • **Quantitatifs** - Nombre de participants accompagnés,

- Nombre de nouvelles intégrations,
- Nombre de positionnements sur étapes mobilisées et nature : 2 étapes par participant en file active et par an,
- Nombre de sorties positives (caractéristiques des sorties positives),
- Nombre de ruptures et sorties autres (caractéristiques des sorties autres),
- Nombre et nature des ateliers collectifs animés et nombre de participants mobilisés,
- Nombre de participants mobilisés sur les événements, actions, ateliers, … développés par la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise, le PLIE ou les partenaires du territoire.

- **Qualitatifs**
  - Typologie du public PLIE (statut, âge, niveau de formation, employabilité, difficultés à l'insertion, résidant QPV, etc.)
  - Mobilisation du partenariat (partenaires économiques, associatifs, institutionnels...)
  - Moyens et outils de communication utilisés en direction du public (offres d'étapes, emploi, formation...)
  - Nature des étapes proposées et cohérence des actions selon les besoins du parcours de participants sur la base de 2 étapes par an et par participant en file active
  - Remontée des besoins : Pertinence du repérage et positionnement sur les actions qui y répondent, notamment sur celles mises en place par le Pôle Insertion Emploi
  - Méthodologie et formalisation de l'accompagnement (individuel et collectif)
  - Participation aux formations/manifestations organisées par la MDE
  - Qualité de saisie sur le logiciel Up Viesion

L'objectif repère assigné à chaque Référent de Parcours en équivalent temps plein :

- Intégrer chaque année 40 nouveaux participants
- Avoir une file active de 70 à 90 participants
- Et avoir un taux de sorties positives de 50 %, soit à minima 20 sorties positives

Modalités de suivi de l'opération :

Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération :

2 étapes de parcours pour une file active moyenne de 70 participants par ETP soit 140 étapes. Cet objectif est calculé au prorata de la file active du référent (ex. avec une file active annuelle moyenne de 60 participants, le référent doit mobiliser 2 étapes de parcours par participant, soit 120 étapes au total sur l'année).

Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :

- Justificatifs d'étapes de parcours mobilisées, cf. grille de validation des étapes
- File active moyenne des participants

Pour valider les étapes de parcours, il a été mis en place une grille de validation des étapes répertoriant l'ensemble des critères de validation qualitatifs et les pièces justificatives nécessaires. Cette grille peut être amenée à évoluer en fonction des étapes mobilisables sur le territoire et sera validé à chaque modification par le comité de pilotage. La dernière grille de validation des étapes peut être obtenue directement auprès du PLIE.

Critère de sélection locaux spécifiques à l'opération

Les critères locaux de priorisation de l'opération :

Effet levier pour l'emploi (création d'emploi, accès à l'emploi, réduction ou suppression des freins périphériques à l'emploi, etc.) : le candidat devra développer dans quelle mesure son

	action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire **Prise en compte des caractéristiques du territoire (rural, isolé, zone urbaine sensible, etc.).** Par exemple : • Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage • Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire. • Capacité à mobiliser les partenaires. • Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE **Expérience du porteur de projet dans le domaine et/ou sur les fonds européens.** Par exemple : • Références de la structure sur des activités similaires. • Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques.
Montant FSE+ alloué	Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 410 000 €

FICHE OPERATION N°1 - « 2026 - Accompagnement renforcé pour l'accès à l'emploi et à la formation PLIE Espace Technowest »

Priorité 1 :	*« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »*
OS H :	*« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non–discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »*
Période d'exécution :	*L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026.*
Description et contexte de l'opération :	Créé en 2001 à l'initiative des élus de son territoire, le PLIE Espace Technowest est un outil intercommunal qui permet d'agir en faveur de l'insertion et de l'emploi des personnes en difficulté de son territoire. Il s'appuie sur des partenariats institutionnels, associatifs et économiques qui permettent aux participants de coconstruire un parcours d'insertion jalonné d'étapes propices à la levée des différents freins à l'emploi qu'ils rencontrent. Cette succession d'étapes de parcours, structurée avec l'aide d'un référent unique (référent PLIE), constitue l'accompagnement global individualisé et renforcé qui doit conduire à l'insertion durable des personnes les plus en difficultés. Au service de cet objectif, le dispositif PLIE : • Coordonne et anime les acteurs territoriaux • Développe en permanence une ingénierie de projet pour que son plan d'action soit toujours corrélé aux réalités du bassin d'emploi sur lequel il agit • Mobilise les financements nécessaires à l'atteinte de ses objectifs Les axes prioritaires et la stratégie d'intervention du dispositif PLIE ont été définis suite à un travail de concertation avec les élus et les partenaires. Ces axes reposent sur les constats effectués sur la période précédente mais également sur les réalités socio-économiques du territoire. Ces axes prennent également en compte les priorités d'intervention de la version 4 du projet de Programme opérationnel national du FSE+. Axe 1 : L'amélioration de la prescription et la mise en œuvre d'un accompagnement global, individualisé et renforcé pour chaque participant

Cofinancé par l'Union européenne

	Axe 2 : L'amélioration de l'implication des entreprises dans les parcours Axe 3 : Renforcer l'ingénierie de parcours et la coordination avec les partenaires pour répondre aux besoins des participants et du territoire Axe 4 : L'animation des partenaires et des parcours Il s'agit d'assurer l'accompagnement renforcé du public PLIE Espace Technowest vers une reprise à l'emploi durable au travers d'un parcours d'insertion cohérent et structuré, en conformité avec le Protocole d'Accord du PLIE.
Territoire d'intervention :	Le territoire d'intervention du PLIE Espace Technowest. Le PLIE Espace Technowest s'appuie sur un réseau de Référents de Parcours de proximité sur les communes couvertes par le PLIE Espace Technowest. Selon les dossiers de candidatures déposés, le Comité de Pilotage du PLIE Espace Technowest déterminera plus précisément les zones d'intervention.
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :	• Assurer l'accompagnement du public éligible au PLIE au regard de son Protocole par des référents de parcours • Créer les conditions d'accompagnement permettant un accès à l'emploi durable au travers d'un parcours d'insertion cohérent et structuré. Le projet déposé devra intégrer les méthodologies et les principes définis par le PLIE dont notamment : • Accompagnement renforcé, en alternant des temps d'accompagnement individuel et des temps d'accompagnement collectif • Saisie des entretiens sur Up Vieson et émargement pour les entretiens physiques individuels et/ou collectifs • Mobilisation de l'offre du territoire dans le cadre d'étapes de parcours définies et structurées avec la personne • Sécurisation du maintien dans l'emploi en renforçant le travail d'intermédiation active entre les participants et les entreprises • Mise en place d'un accompagnement en entreprises pour les publics positionnés plus directement en emploi ou en fin de parcours • Poursuite de l'accompagnement pendant les 6 premiers mois de contrat ou jusqu'à validation d'une formation qualifiante. Le PLIE Espace Technowest développe et contractualise des partenariats importants notamment avec ses partenaires institutionnels. Aussi, les référents de parcours positionnés sur l'opération devront IMPERATIVEMENT : • Assurer la fonction de « Référent Unique » pour les bénéficiaires du RSA affectés par le Département et se conformer aux exigences qui y sont liées. • Utiliser les outils mis à disposition par les partenaires dans le cadre des conventions de partenariats développées, notamment : PRF (Aquitaine Cap Métiers), BDI et Horizon Gironde (département), outils France Travail. Dans ce cadre, les référents PLIE se verront attribuer des codes d'accès « prescripteurs » pour ces différents outils.

	• Intégrer sur l'opération des participants en poursuite de parcours PLIE au 1er janvier 2026 pour permettre la continuité de leur accompagnement sur la ou les commune(s) d'intervention (reprises d'accompagnement 2025). Le dispositif du PLIE est un dispositif qui vise à favoriser l'inclusion des publics en difficulté. A ce titre, les référents de parcours, dans la cadre de l'accompagnement des publics contribuent au respect de l'égalité des chances et de non-discrimination. Les modalités d'intervention pourront évoluer à la demande du Comité de Pilotage dans le cadre du déploiement de la loi plein emploi.
Cible de l'opération :	*Public* Participants du PLIE Espace Technowest. Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026.
Résultats et/ou réalisations attendus	Les résultats attendus sont les suivants : • Intégration de 20 à 25 nouveaux entrants dans le dispositif PLIE pour 1 ETP • File active moyenne comprise entre 50 et 70 participants PLIE pour 1 ETP Les signataires du protocole d'accord se fixent un objectif de 50% de sorties positives c'est à dire sur des emplois durables (CDI, CDD de plus de 6 mois), sur des formations qualifiantes ou de créations d'activité.
Modalités de suivi de l'opération :	Unité de mesure : • 2 étapes en moyenne par participant, au prorata de la file active moyenne annuelle du référent, (ex. pour une file active moyenne annuelle de 60 participants : 120 étapes à réaliser) Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation : • Justificatifs d'étapes de parcours mobilisées selon la grille de validation des étapes • File active moyenne des participants Pour valider les étapes de parcours, il a été mis en place un tableau répertoriant l'ensemble des critères de validation qualitatifs et les pièces justificatives nécessaires. Ce tableau peut être amené à évoluer en fonction des étapes mobilisables sur le territoire et sera validé à chaque modification par le comité de pilotage du PLIE. La dernière version validée est disponible auprès du PLIE.
Critère de sélection locaux spécifiques à l'opération	Pour les règles d'éligibilité spécifiques des opérations : - Taux de cofinancement FSE+ : les crédits FSE+ interviendront à hauteur de 70% maximum du coût éligible de l'opération. Pour les critères locaux de priorisation des opérations :

	Effet levier pour l'emploi (création d'emploi, accès à l'emploi, réduction ou suppression des freins périphériques à l'emploi, etc.) : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire Prise en compte des caractéristiques du territoire (rural, isolé, zone urbaine sensible, etc.). Par exemple : • Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage • Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire. • Capacité à mobiliser les partenaires. • Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE Expérience du porteur de projet dans le domaine et/ou sur les fonds européens. Par exemple : • Références de la structure sur des activités similaires. • Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques.
Montant FSE+ alloué	Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 255 000 €

Guide des étapes et sorties

ETAPES DE PARCOURS	
Opération	**Justificatifs**
ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF REFERENT	
Accompagnement renforcé	Emargement
MOBILISATION PERIPHERIQUE (LEVEE DES FREINS)	
Démarches santé	**Fiche d'orientation** ou Attestation RDV, Capture écran du dossier ou mail
Soutien psychologique	Emargement
BDI EDEA Accès	Attestation étape de parcours (date début et date de fin)
BDI Oxygène	Attestation étape de parcours (date début et date de fin)
BDI Alter Ego	Attestation étape de parcours (date début et date de fin)
Atelier Top 3	Emargement
Vie Associative	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
Numérique	Attestation ou émargement
Plateforme mobilité	Bilan mobilité ou mail justifiant la fin du parcours
Mobilité- Code de la route	Attestation de réussite au code de la route
Mobilité- Permis	Permis ou certificat obtention permis
Evaluation linguistique	Bilan ou attestation
Confiance en soi	Attestation étape de parcours ou émargement
Accès aux droits	Attestation RDV ou échanges mails ou dossier de demande (si réalisé par le Référent de Parcours) ou émargement
Lutte Contre les Discriminations	Attestation de RDV ou mail
Cours de Français	Attestation d'étape de parcours (date de début et date de fin)
Actions spécifiques (levées de plusieurs freins)	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée

MOBILISATION ACTIVE / VALIDATION PROJET PROFESSIONNEL	
Amorce de Parcours	Attestation d'entrée ET/OU attestation de fin de formation
Inclu'pro formation	Attestation d'entrée ET/OU attestation de fin de formation
ERIP	Attestation d'étape de parcours
PMSMP	Convention de stage et bilan PMSMP (signé de tous)
Visites d'entreprises, **découvertes métiers**	Emargement ou **attestation**
Entretiens conseils	Attestation d'étape de parcours ou Emargement ou compte-rendu avec dates
CRE Entretiens conseils	Emargement
Accompagnement à la création d'entreprise	Attestation d'étape de parcours
Autres types d'actions	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
INSERTION (SIAE)	
Emploi de parcours ACI	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
Emploi de parcours ETTI	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
Emploi de parcours EI	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
Emploi de parcours AI	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
ACCES A LA FORMATION/QUALIFICATION	
HSP socle de compétences : P1, P2, P3	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
Formations aux savoirs de base	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
Formations non qualifiantes	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
HSP-Formation qualifiante diplômantes-certifiantes	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
PRF-Formation qualifiante diplômantes-certifiantes	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
Autres-Formation qualifiante diplômantes-certifiantes	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
CFI (chantier formation insertion) ou Chantier formation seconde chance	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
ACCES A L'EMPLOI	
Parrainage MEDEF	Convention parrainage ET Attestation d'étape de parcours avec date de début et fin.
Parrainage AJR	Convention parrainage ET Attestation d'étape de parcours avec date de début et fin.
MER	Mail/ Offre ou capture écran
Forum / manifestation emploi	Emargement ou confirmation mail de participation
WEJOB	Attestation étape de parcours avec date de début et de fin
Démarches TRE	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
Ateliers TRE	Emargement
CRE Atelier collectif	Emargement

Cofinancé par
l'Union européenne

EMPLOIS DE PARCOURS	
CDD Villes Territoire Technowest	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
CDD CCAS Territoire Technowest	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
CDD temps plein	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
CDD temps partiel	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
CDD temps partiel	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
Contrat aidé	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
CDI temps partiel < ou = à 17h50	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
CESU-CHEQUE EMPLOI SERVICE	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
INTERIM	Bulletins de paie OU attestation d'emploi OU certificat de travail ou Attestation Agence intérim

SORTIES POSITIVES	
CDI temps plein	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
CDI temps partiel	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée Demande de sortie pour accord du participant si temps de travail hebdo < à 17h30
CDD temps plein	Tous les documents permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
CDD temps partiel	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée Demande de sortie pour accord du participant si temps de travail hebdo < à 17h30
INTERIM	Bulletins de paie OU attestation d'emploi OU certificat de travail ou Attestation Agence intérim
INTERIM Temps partiel	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée Demande de sortie pour accord du participant si temps de travail hebdo < à 17h30
FORMATION QUALIFIANTE	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
CONTRAT AIDÉ (Hors chantier insertion)	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée Demande de sortie pour accord du participant si temps de travail hebdo < à 17h30
ACI Atelier Chantier Insertion	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée Demande de sortie pour accord du participant si temps de travail hebdo < à 17h30

Cofinancé par
l'Union européenne

EI / ETTI (ENTREPRISE D'INSERTION et ENTREPRISE de TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION)	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée Demande de sortie pour accord du participant si temps de travail hebdo < à 17h30
CRÉATION D'ACTIVITÉ	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
CESU	Tout document permettant de justifier la réalisation de l'étape sur la durée concernée
SORTIES AUTRES	
Non respect des engagements	Courrier de sortie du PLIE
Pas de nouvelles	Courrier de sortie PLIE
Démission	Courrier de sortie du PLIE
N'est plus en recherche d'emploi	Courrier de sortie du PLIE
Annulation d'entrée	Courriers de relance Référent et relance PLIE ou Compte- rendu CISP
Déménagement	Courrier de sortie du PLIE

Cofinancé par
l'Union européenne

FICHE OPERATION N°1

"Accueil, orientation, accompagnement des participants PLIE "

Priorité 1	*« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »*
OS H	*« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non–discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »*
Période d'exécution	L'opération devra être mise en œuvre entre le 01/01/2026 et le 31/12/2026
Description et contexte de l'opération	La vocation du PLIE du Grand Périgueux est d'accueillir les personnes présentant des difficultés particulières pour accéder ou se maintenir en emploi. Cela nécessite de mettre en place des actions particulières d'accompagnement personnalisé. Dans le cadre d'un accompagnement personnalisé, l'accompagnateur emploi est le garant de la cohérence du parcours d'insertion professionnelle, depuis l'entrée dans le PLIE jusqu'au maintien en emploi durable, en formation qualifiante ou par une création d'activité. Cet accompagnement ne peut être fondé que sur une démarche volontaire qui repose sur une éthique d'engagement réciproque. Il doit favoriser l'expression d'un libre arbitre des adhérents. Il gère le passage de la personne d'une étape à l'autre afin de favoriser son autonomisation. La réussite du PLIE tient à l'appui du réseau des accompagnateurs emploi (d'où l'intérêt de partager des outils communs et d'assurer le suivi de l'activité). L'accompagnateur emploi du PLIE pourra, en fonction des problématiques à résoudre, s'appuyer sur des relais plus spécialisés. Le PLIE met en œuvre des actions spécifiques pour des personnes rencontrant des difficultés particulières et notamment : - les bénéficiaires de la protection internationale : les bénéficiaires de la protection subsidiaires, les réfugiés et les apatrides, - Les personnes habitant dans les quartiers de la Politique de la Ville, - Les personnes vivant dans les communes rurales du Grand Périgueux ; - Les personnes devant se reconvertir professionnellement. Cf protocole du PLIE du Grand Périgueux 2022-2027 https://www.mde-grandperigueux.fr/emploi/plie-du-grand-perigueux
Territoire d'intervention	Le territoire d'intervention sera celui de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux.

Cofinancé par l'Union européenne

Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre

- Assurer un suivi individualisé et personnalisé des participants orientés par le réseau des prescripteurs du PLIE du Grand Périgueux : réalisation avec chacune des personnes accueillies d'un diagnostic socioprofessionnel, d'un entretien de motivation et de la définition du parcours prévisionnel du PLIE.
- Mobiliser l'ensemble des étapes concourant à un parcours d'insertion socioprofessionnelle dynamique.
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'outils spécifiques à leur démarche d'insertion professionnelle
- Faire remonter les besoins d'emploi des participants au PLIE.
- Etre force de proposition et créatif pour l'initiation de réponses adaptées aux besoins repérés.
- Créer les conditions de la rencontre entre le participant et l'employeur.

Modalités spécifiques attendues :

Il sera porté une attention particulière :

Au suivi des participants du sud de l'agglomération (St Paul de Serre ; Chalagnac ; Eglise Neuve de Vergt ; Creyssenssac et Pissot ; Bourrou ; Grun Bordas ; Vergt ; Lacropte ; La Douze ; St Geyrac ; St Mayme de Pereyrol ; St Amand de Vergt ; Salon ; St Michel de Villadeix ; Veyrines de Vergt ; Fouleix ; Val de Louyre et Caudeau ; Paunat).

Selon les dossiers de candidatures déposés, le Comité de Pilotage du PLIE du Grand Périgueux pourra demander à ce que des permanences puissent être tenues 1 à 2 fois par mois, en fonction du nombre de participants de ce territoire, dans les locaux des partenaires du PLIE.

Selon les dossiers de candidatures déposés, le Comité de Pilotage du PLIE du Grand Périgueux pourra demander qu'un **accompagnement spécifique soit mis en place pour certaines tranches d'âge ou typologie de public**.

Les modalités d'intégration :

Le PLIE s'appuie sur un réseau de prescripteurs formé notamment de :

- De France Travail,
- Du Conseil Départemental,
- Des mairies, de leurs CCAS et de leurs centres sociaux,
- Des CHRS,
- Des SIAE,
- De la Mission Locale du Grand Périgueux,
- De la Maison de l'Emploi du Grand Périgueux…

Ce réseau peut être amené à s'étendre selon les partenariats tissés et l'opportunité pour les demandeurs d'emploi du territoire.

Les prescripteurs du PLIE adressent au PLIE une fiche de prescription dans laquelle sont mentionnées des informations concernant la situation de la personne. Le PLIE assure un premier contrôle sur les critères d'éligibilité du public et la motivation des participants à intégrer un accompagnement renforcé.

Les prescriptions validées sont examinées lors des commissions d'accès et de suivi PLIE, réunies et animées régulièrement par l'équipe d'animation du PLIE.

Cette commission réunit tous les prescripteurs du PLIE, les accompagnateurs emploi, les référents d'étape selon l'opportunité et l'équipe d'animation. Elle a aussi pour but de suivre les parcours et de valider les sorties du dispositif. Lors de celle-ci, les nouveaux participants sont affectés aux différents accompagnateurs emploi par l'équipe d'animation selon différents critères internes : localisation, accompagnement spécifique, volume de participants en accompagnement…

Le PLIE assure la remontée de l'information sur l'intégration ou non de la personne auprès du prescripteur s'il n'était pas présent à la commission.

L'intégration au PLIE se matérialisera ensuite par la signature d'un contrat d'engagement réciproque avec le participant lors du premier entretien.

Un logiciel de suivi de parcours permet la traçabilité du participant dès son intégration validée au PLIE (logiciel qui bénéficie de moyens techniques et de procédures adaptées pour prendre en compte la sécurisation des données personnelles).

Les modalités d'accompagnement :

Sur ces opérations, chaque participant du PLIE est accompagné par un accompagnateur emploi unique qui lui est désigné à son entrée dans le PLIE, en commission d'accès et de suivi et qui assure un accompagnement renforcé.

Cet accompagnement renforcé se matérialisera par des entretiens réguliers ou des contacts à distance pour les participants en étape ou empêchés pour des raisons justifiées. Il est demandé à ce que les accompagnateurs disposent d'un smartphone, d'un ordinateur portable et sachent utiliser les outils de visio-conférence et expliquer aux participants comment se connecter aux différents sites de Pôle Emploi, la CAF,..

La réussite du PLIE tient à l'importance du réseau des accompagnateurs (d'où l'intérêt de partager des outils communs et d'assurer le suivi de l'activité). L'accompagnateur emploi PLIE pourra, en fonction des problématiques à résoudre, s'appuyer sur des relais plus spécialisés et des autres opérations du PLIE.

Dans le cadre d'un accompagnement individualisé, l'accompagnateur emploi est le garant de la cohérence du parcours d'insertion professionnelle, depuis l'entrée dans le PLIE jusqu'au maintien en emploi durable (cf. « les critères de sortie » qui figurent dans le protocole d'accord du PLIE).

Cet accompagnement ne peut être fondé que sur une démarche volontaire qui repose sur une éthique d'engagement réciproque par la signature d'un contrat d'engagement. Il doit favoriser l'expression d'un libre arbitre des adhérents. L'accompagnateur veillera à ne pas imposer des choix au nom du bien du participant. Il gère le passage de la personne d'une étape à l'autre afin de favoriser son autonomisation.

Cet accompagnement spécifique emploi s'articule en complémentarité et en concertation avec France Travail et le Conseil Départemental sur le volet social.

Une phase d'accueil/communication sur le dispositif PLIE et l'accompagnement renforcé individualisé (animation d'informations collectives et pré-entretiens de phase d'accueil) pourra être nécessaire rendant ce temps éligible à l'opération.

Si cela est nécessaire pour aider le participant PLIE dans la levée de ses freins périphériques et dans ses démarches professionnelles, des temps d'ateliers collectifs (ateliers numériques individuels et/ou collectif ; à thème….) peut être proposé/animé par l'accompagnateur emploi.

Obligations de l'accompagnateur emploi PLIE :

- Entretiens physiques mensuels (à minima) avec les participants ou « à distance » en cas d'étapes emploi ou formation ou cas exceptionnels,
- Participation au réseau informel des accompagnateurs emploi PLIE : coordinations, échanges de bonnes pratiques…,
- Travail en étroite collaboration avec les autres techniciens en charge d'opérations PLIE permettant de faciliter l'accès à l'emploi (coordinatrice sociale, CRE, clauses, permanence d'écoute etc…),
- Participation aux rencontres organisées dans le cadre du PLIE : commission d'accès et de suivi, coordination de parcours du PLIE, réunions thématiques ou groupes de travail spécifiques…,
- Participation à la mise en œuvre d'actions collectives,
- Développement du réseau des partenaires de terrain (prescripteurs, France Travail, CMS, référent(e)s RSA, structures de l'IAE…) et des partenariats économiques,
- Saisie régulière impérative sur VIeSION, des fiches participantes, des étapes, des suivis,
- Prise en compte des spécificités du public,
- Utilisation des documents normés PLIE transmis par l'équipe d'animation.

Obligations de la structure bénéficiaire :

Le bénéficiaire s'engage à :

- Communiquer le présent appel à projet et sa réponse pédagogique à l'accompagnateur emploi affecté,

	▫ Mettre à la disposition du ou des accompagnateurs emploi l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la prestation (logistique notamment), ▫ Assurer la disponibilité et la participation du/des accompagnateur(s) emploi aux instances mises en place par le PLIE (coordination des parcours, réunions thématiques, groupes de travail, commissions d'accès et de suivi, formations internes,...), ▫ Garantir la confidentialité des renseignements collectés dans les dossiers individuels des personnes accompagnées, ▫ Assurer la continuité du service en cas d'empêchement de l'accompagnateur emploi (congés et absence supérieures à 4 semaines consécutives) et informer, en amont, l'équipe d'animation du PLIE du changement d'accompagnateur, ▫ Associer obligatoirement le PLIE en amont du recrutement des accompagnateurs emploi, le PLIE ayant un droit de regard et de validation sur le profil et la qualification des accompagnateurs emploi. De plus, l'équipe d'animation du PLIE du Grand Périgueux établit avec l'accompagnateur emploi un lien fonctionnel régulier (téléphonique et physique) dans le cadre de la mise en œuvre et la validation des étapes de l'opération. Les modalités d'intervention pourront évoluer à la demande du Comité de Pilotage dans le cadre du déploiement de la loi plein emploi.
Cible de l'opération	Les participants du PLIE du Grand Périgueux. Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.
Résultats et/ou réalisations attendus	Il est attendu de l'accompagnateur emploi de : • Maintenir les participants dans une dynamique de progression tout au long du parcours, • D'assurer, pour chacun des participants à sa charge dès l'entrée dans le PLIE, l'orientation vers les mesures adaptées en mobilisant l'ensemble des dispositifs de droit commun et locaux, de manière à limiter autant que possible les périodes d'attente entre deux étapes de parcours jusqu'à l'emploi durable, • D'aborder l'insertion professionnelle de manière transversale en prenant en compte la question de l'insertion dans son ensemble. Pour cela, il sera attendu de répondre à aux indicateurs d'évaluation suivants : *Quantitatifs* : - Nombre de participants accompagnés, - Nombre de nouvelles intégrations, - Nombre de positionnement sur étapes, - Nombre d'entretiens par participant, - Nombre d'étapes réalisées et nature, - Nombre et nature des sorties positives, - Nombre et nature des sorties autres. *Qualitatifs* : - Typologie du public PLIE, - Mobilisation du partenariat, - Moyens et outils de communication utilisés en direction du public (offres d'étapes emploi, formation, remobilisation…), - Fréquence du suivi du participant sans étape de parcours et en étape de parcours, - Lien avec les partenaires locaux (institutionnels, de l'insertion, de la formation, du monde associatif..), - Nature des étapes proposées et cohérence des actions selon les besoins du participant, - Qualité de saisie sur le logiciel Viesion.

Modalités de suivi de l'opération	**<u>Unités de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération pour 1 ETP à l'année :</u>** - Nombre d'étapes de parcours mobilisées en moyenne par participant : 1,5 (en dehors de l'étape d'accompagnement), soit 135 étapes de parcours. Cet objectif est calculé au prorata du nombre de participants. - Nombre de participants accompagnés : 90 **<u>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :</u>** o Justificatifs d'étapes de parcours mobilisées. o Liste des participants accompagnés dans l'année (extraction Viesion), Pour valider les étapes de parcours, il a été mis en place un tableau répertoriant l'ensemble des critères de validation qualitatifs et les pièces justificatives nécessaires. Ce tableau peut être amené à évoluer en fonction des étapes mobilisables sur le territoire et sera validé à chaque modification par le comité de pilotage du PLIE. La dernière version validée est disponible sur le site MDE/PLIE https://www.mde-grandperigueux.fr/emploi/plie-du-grand-perigueux
Critère de sélection spécifiques à l'opération	La réponse à cet appel à projets sera examinée par le comité de pilotage du PLIE du Grand Périgueux en fonction de l'opportunité de la réponse aux attentes et aux objectifs du PLIE. Dans son examen des projets, le comité de pilotage portera une attention particulière aux points suivants : **<u>Les critères locaux de priorisation de l'opération :</u>** **-Effet levier pour l'emploi (création d'emploi, accès à l'emploi, réduction ou suppression des freins périphériques à l'emploi, etc.) :** le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire **-Prise en compte des caractéristiques du territoire (rural, isolé, zone urbaine sensible, etc.).** Par exemple : • Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage • Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire. • Capacité à mobiliser les partenaires. • Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE **-Expérience du porteur de projet dans le domaine et/ou sur les fonds européens.** Par exemple : • Références de la structure sur des activités similaires. • Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques.
Montant FSE+ alloué	- Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 147 000 €.

FICHE OPERATION N°1 - « Accompagnement renforcé pour l'accès à l'emploi durable et à la formation des participants du PLIE des Graves »

Priorité 1	*« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »*
OS H	*« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non–discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »*
Période d'exécution	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026.
Description et contexte de l'opération	Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Graves s'inscrit dans un cadre politique de **lutte contre le chômage et l'exclusion** et s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi. Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle. Il s'inscrit dans le cadre des orientations définies par le protocole d'accord 2022/2027. Le PLIE des Graves accompagne en **file active 300 à 350 participants.** Les opérations d'accompagnement renforcé des participants seront confiées à des structures d'accueil de publics par l'intermédiaire de postes de référent(e)s de parcours.
Territoire d'intervention	Le territoire d'intervention du PLIE des Graves couvre un territoire composé de 14 communes : • La Commune de Bègles, • La Communauté de communes de Montesquieu (13 communes à ce jour). Le PLIE des Graves s'appuie sur un réseau de 5 Référent(e)s uniques de parcours affectés à temps complet et à 100 % de leur temps de travail : • 3 référents(e)s sur la commune de Bègles, • 2 référents(e)s sur la communauté de Communes de Montesquieu. Un élargissement du territoire d'intervention est possible en fonction des opportunités d'emploi et du lieu de réalisation des actions.

Cofinancé par l'Union européenne

Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre	**Finalités :** Le référent a pour mission l'accompagnement renforcé jusqu'à l'emploi durable et/ou la formation qualifiante de participants intégrés par le PLIE des Graves. Il est le garant de la cohérence du parcours d'insertion. Il occupe une position centrale dans le dispositif : il est au cœur des relations entre les participants, les opérateurs d'insertion mobilisés, les centres de formation, les chargées de relation employeurs et la facilitatrice clause d'insertion du PLIE. **Contenu :** Mise en œuvre d'un accompagnement **individuel**, **renforcé et illimité dans le temps** par un(e) référent(e) unique de parcours. Il/elle met en œuvre les **actions suivantes :** • Un bilan global de situation du participant : emplois recherchés, formation, expériences professionnelles, difficultés rencontrées. • Co-construction avec le participant de son parcours en mobilisant les étapes adéquates, en veillant sur le déroulement de chaque étape et enchainement vers l'étape suivante. Les Etapes de parcours pouvant être mobilisées : ✓ Ateliers bilans, projets, Techniques de Recherche d'Emploi, coaching, ✓ Actions de remobilisation professionnelle notamment du public sénior de 50 ans et +, ✓ Actions de formations qualifiantes, ✓ Actions de Mise à niveau des compétences en savoirs de base, linguistiques, bureautiques, numériques, ✓ Actions de levée des freins à la mobilité, à la garde d'enfants… ✓ Actions de mises en situation de travail telles que les Parcours Emploi Compétences, (PEC) les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion dans le champ de l'Insertion par l'Activité Economique ou Contrats à Durée déterminée proposés notamment par les collectivités. • Mobilisation de l'offre de formation et d'insertion mise en œuvre dans le cadre des dispositifs de droit commun par France Travail, le Conseil Départemental et le Conseil Régional notamment en matière de FLE, d'accès aux compétences clés et de mobilité. • Mobilisation des intervenants sociaux des CCAS, de la MDS, du Centre Social et des services Petite Enfance du territoire pour la levée des freins sociaux tels que la santé, le logement, la garde des enfants. • Mobilisation d'aides financières pour les participant(e)s pour des formations infra-qualifiantes, pour la garde d'enfants, le soutien à la mobilité et la présentation de soi pour les participants en reprise d'activité et en complément du droit commun. **Modalités de mise en œuvre :** • Rendez-vous individuels réguliers en face à face à titre principal ou à distance à titre secondaire • Interventions semi-collectives pour rompre l'isolement du participant et renforcer sa mobilisation dans le cadre de ses recherches de formation et d'emploi. • Proposition d'ateliers thématiques dans le domaine de la découverte de métiers et de rencontres avec des employeurs. • Participation à des réunions d'information collectives mensuelles à destination des participants orientés par les prescripteurs. • Formalisation de l'adhésion du participant au PLIE dans contrat d'engagement réciproque. • Saisie des données relatives aux participants suivis dans la base de données UP Viesion.

	• Application des procédures administratives définies par l'équipe d'animation du PLIE visant à optimiser l'accompagnement renforcé des participants, notamment saisie Up Viesion, process d'entrées et de sorties du PLIE, process spécifiques aux Allocataires de Revenu de Solidarité Active (ARSA), process spécifiques pour l'accès aux formations du Conseil régional Nouvelle Aquitaine … • Participation obligatoire aux instances de coordination du PLIE. • Participation aux évènements mis en œuvre par l'équipe d'animation et les partenaires du PLIE. • Promotion de l'offre de service du PLIE auprès des prescripteurs principaux comme secondaires. • Participation active aux actions d'« Aller vers » des populations les plus éloignées du PLIE, en particulier les habitants des QPV. • Recherche systématique de complémentarité avec les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Pacte Territorial d'insertion du Département de la Gironde, de l'offre de services de France Travail et de celle du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre de l'accompagnement renforcé des participants. La **loi pour « le plein emploi » du 18 décembre 2023** porte l'ambition d'une amélioration de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises grâce à l'implication collective et coordonnée de tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion réunis au sein du « Réseau pour l'emploi ». **A ce titre, l'offre d'accompagnement du PLIE devra s'articuler autour de cette loi et de ses évolutions.** **Moyens nécessaires à la bonne réalisation de la mission :** • Espace de travail permettant la confidentialité des échanges lors des rendez-vous individuels (bureau individuel ou autre espace adéquate), • Ordinateur portable de préférence, ou fixe, • Logiciels informatiques adéquates, • Outils de visioconférence, • Téléphone portable.
Cible de l'opération	Les participants du PLIE des Graves. Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.
Résultats et/ou réalisations attendus :	**Résultats quantitatifs attendus :** Chaque Référent de parcours EQTP devra : • Suivre de manière renforcée au minimum et en permanence **60 à 70 participants en file active,** • Tendre vers **50% de sorties positives,** **Résultats qualitatifs attendus :** • Préserver la qualité de **l'accompagnement individualisé et renforcé**, • Garantir la **continuité et la dynamisation des parcours d'insertion**, notamment par la mobilisation d'étapes de parcours structurantes pour le participant, • **Lever les freins** professionnels et sociaux à l'emploi, • **Renseigner les indicateurs** de réalisation et de résultats dans UP Viesion, • Renforcer la prise en compte des **publics séniors**, • **Renforcer l'articulation avec les chargées de relations entreprises** pour l'optimisation des parcours vers l'emploi, • Renforcer le lien avec les structures spécialisées pour l'accompagnement des **travailleurs handicapés**, • Promouvoir et respecter les principes horizontaux : l'**égalité des genres et l'égalité femmes-hommes**, l'**égalité des chances et la non-discrimination,** et **l'accessibilité des personnes handicapées,** • Nombre d'étapes réalisées et nature (emploi, formation, et autres),

	• Typologie du public PLIE (statut, âge, niveau de formation, genre, RQTH, QPV, bénéficiaires d'aides sociales etc.).
Modalités de suivi de l'opération	**<u>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération pour 1 ETP à l'année :</u>** **1,5 étapes de parcours pour une file active moyenne de 70 participants par ETP soit 105 étapes.** Cet objectif est calculé au prorata de la file active moyenne du référent (ex. avec une file active annuelle moyenne de 60 participants, le référent doit mobiliser 1,5 étapes de parcours par participant, soit 90 étapes au total sur l'année). **<u>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :</u>** • Justificatifs d'étapes de parcours mobilisées selon le tableau répertoriant les critères de validation • La file active moyenne Pour valider les étapes de parcours, il a été mis en place un tableau répertoriant l'ensemble des critères de validation qualitatifs et les pièces justificatives nécessaires. Ce tableau peut être amené à évoluer en fonction des étapes mobilisables sur le territoire et sera validé à chaque modification par le comité de pilotage du PLIE. La dernière version validée est disponible auprès du PLIE.
Critères de sélection spécifiques à l'opération	La sélection se fera sur la qualité et la pertinence de la réponse et du candidat sur : **Effet levier pour l'emploi (création d'emploi, accès à l'emploi, réduction ou suppression des freins périphériques à l'emploi, etc.) :** le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire **Prise en compte des caractéristiques du territoire (rural, isolé, zone urbaine sensible, etc.).** Par exemple : • Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage • Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire. • Capacité à mobiliser les partenaires. • Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE **Expérience du porteur de projet dans le domaine et/ou sur les fonds européens.** Par exemple : • Références de la structure sur des activités similaires. • Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques. La réponse à cet appel à projet sera examinée par le comité de pilotage du PLIE des Graves qui statuera sur sa pertinence au regard des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE des Graves 2022/2027.
Montant FSE+ alloué	Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de : 275 000,00 €

FICHE OPERATION N°1 : "Accompagnement renforcé pour l'accès à l'emploi et à la formation 2026 "

Priorité 1 :	*« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »*
OS H :	*« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non–discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »*
Période d'exécution :	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026
Description et contexte de l'opération :	Le Plie du Haut Périgord est un outil intercommunal qui permet d'agir en faveur de l'insertion et de l'emploi des personnes en difficultés sur son territoire. Il s'inscrit dans le territoire du Pays Périgord Vert, territoire profondément rural et fragile. Sa densité de population est très faible avec seulement 27 hab/km2 (bien plus faible qu'en Dordogne et Nouvelle-Aquitaine). Un territoire situé entre Périgueux, Limoges et Angoulême avec une seule route nationale dans un axe Nord Sud (Périgueux/Limoges via Thiviers), et une circulation Est-Ouest difficile. Les distances entre chaque commune sont importantes et l'habitat dispersé fait que la mobilité reste un souci permanent pour les administrés de ce territoire. Le territoire du PLIE compte 56 962 habitants, et connaît une évolution annuelle moyenne négative de sa population sur la période 2015-2019. Ces indicateurs, combinés aux indicateurs de scolarisation et de revenus, témoignent d'une situation sociale fragile, nécessitant une attention particulière du territoire en termes d'accompagnement social individualisé, de mobilité, de santé, de logement et d'accès à l'emploi et à la formation. L'opération d'Accompagnement s'inscrit dans ce contexte. Elle doit permettre aux participants de coconstruire un parcours d'insertion par le biais d'étapes de parcours propices à la levée des différents freins à l'emploi qu'ils rencontrent. Cette succession d'étapes de parcours, structurée avec l'aide d'un référent unique (référent PLIE), constitue l'accompagnement individualisé et renforcé qui doit conduire à l'insertion durable des personnes les plus en difficultés. Le PLIE du Haut Périgord est un projet définit de manière collective en faveur de l'insertion et de l'emploi des personnes en difficultés du territoire avec l'objectif de tendre vers 50 % de retour à l'emploi durable.
Territoire d'intervention	Le territoire d'intervention sera celui du PLIE du Haut Périgord
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :	<u>Finalité :</u> L'Accompagnement individualisé et renforcé est le cœur d'activité du Plie avec la désignation d'un référent de parcours unique (référent Plie) pour chacun des participants. Cet accompagnement s'effectue par le biais d'entretiens réguliers, échelonnés dans le temps et sans limite de durée.

Cofinancé par l'Union européenne

Le référent Plie s'appuie sur des partenariats institutionnels, associatifs et économiques qui permettent aux participants de coconstruire un parcours d'insertion par le biais d'étapes de parcours propices à la levée des différents freins à l'emploi qu'ils rencontrent.

Cette succession d'étapes de parcours constitue l'accompagnement individualisé et renforcé qui doit conduire à l'insertion durable des personnes les plus en difficultés.

Contenu et Modalité de mise en œuvre :

- Assurer l'accompagnement des participants du Plie du Haut Périgord vers une reprise de l'emploi durable au travers d'un parcours d'insertion cohérent et structuré.

- Assurer la continuité d'accompagnement des participants inscrits dans le dispositif au cours des années antérieures.

- Mettre en place des parcours d'insertion en cohérence avec les réalités du marché du travail.

- Mobiliser et prescrire vers l'offre de remobilisation à l'emploi et à l'accès à la formation dans le cadre d'étapes de parcours définies avec la personne.

- Optimiser ses relations avec les prescripteurs potentiels pour assurer une fluidité des entrées dans le dispositif.

- Participer aux diverses réunions partenariales liées à l'entrée et aux parcours des participants dans le dispositif Plie.

- Sécurisation de l'accès et le maintien à l'emploi pour les participants : Renforcer le travail d'intermédiation active entre participants du PLIE et entreprises pour favoriser l'accès à l'emploi de ces derniers.

- Développer les étapes de parcours de mise en situation professionnelle par le biais d'outils adéquats (Période Mise en Situation en Milieu Professionnel, Intérim) et des structures de l'insertion par l'activité économique.

- Poursuite de l'accompagnement pendant les 6 premiers mois de contrat.

- Utiliser l'outil de suivi des parcours Viesion pour saisir l'ensemble des données concernant les parcours des participants PLIE,

- Utiliser les outils mis à disposition par les partenaires dans le cadre des conventions de partenariats développées et notamment : Rafael (Aquitaine Cap Métiers)

- Se conformer aux engagements du Protocole d'Accord du PLIE et du descriptif de gestion de l'Organisme Intermédiaire de rattachement,

- Mettre à disposition un lieu d'accueil pour les participants, équipé d'un bureau individuel d'entretien (pour assurer la confidentialité des échanges).

Les indicateurs de suivi de participants devront être renseignés au fil de l'eau sur MDFSE+ par les bénéficiaires conventionnés (extractions issues du logiciel Viesion)

Chaque référent Plie peut avoir une zone d'intervention ou intervenir sur l'ensemble du territoire. Il suit simultanément un nombre limité de participants (de l'ordre 70 participants pour 1 équivalent temps plein)

L'objectif est de permettre l'accompagnement en moyenne de 200 participants chaque année durant la durée du protocole avec un nombre d'intégrations de 70 à 90 nouvelles entrées par an.

	Les modalités d'intervention pourront évoluer à la demande du Comité de Pilotage dans le cadre du déploiement de la loi plein emploi.
Cible de l'opération :	Les participants du PLIE du Haut Périgord. Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026
Résultats et/ou réalisations attendus	Mise en œuvre de deux postes de référent de parcours à temps plein dédiés à l'accompagnement permettant d'accéder à l'emploi pérenne, à une création d'entreprise ou à une formation qualifiante, par la construction d'un parcours d'insertion individualisé et renforcé. Les indicateurs d'évaluation : <u>Quantitatifs :</u> • Nombre de personnes accompagnées • Nombre de nouvelles intégrations (au regard du protocole d'accord, le PLIE a pour objectif d'intégrer chaque année entre 70 et 90 nouveaux participants) • Nombre d'étapes réalisées • Nombre de sorties positives réalisées (au regard du protocole d'accord, le PLIE a pour objectif de tendre vers 50 % de sorties positives) • Nombre de ruptures et sorties autres <u>Qualitatifs :</u> • Typologie du public PLIE (âge, statut, niveau de formation, difficultés à l'insertion, domiciliation) • Nature des étapes proposées (accès à l'emploi, formation, mise en situation de travail, ...) • Mobilisation du partenariat (institutionnels et économiques)
Modalités de suivi de l'opération :	<u>Unités de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération pour 1 ETP à l'année</u> : 1,5 étapes de parcours pour une file active moyenne de 70 participants par ETP soit 105 étapes. Cet objectif est calculé au prorata de la file active du référent (ex. avec une file active annuelle moyenne de 60 participants, le référent doit mobiliser 1,5 étapes de parcours par participant, soit 90 étapes au total sur l'année). Nombre de participants accompagnés : 70 pour 1 ETP <u>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation</u> : • Justificatifs d'étapes de parcours mobilisées, selon le tableau répertoriant l'ensemble des critères de validation • Liste des participants accompagnés dans l'année (extraction Viesion) Pour valider les étapes de parcours, il a été mis en place un tableau répertoriant l'ensemble des critères de validation qualitatifs et les pièces justificatives nécessaires. Ce tableau peut être amené à évoluer en fonction des étapes mobilisables sur le territoire et sera validé à chaque modification par le comité de pilotage du PLIE. La dernière version validée est disponible auprès du PLIE.

Critère de sélection locaux spécifiques à l'opération	**Effet levier pour l'emploi (création d'emploi, accès à l'emploi, réduction ou suppression des freins périphériques à l'emploi, etc.) :** le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire **Prise en compte des caractéristiques du territoire (rural, isolé, zone urbaine sensible, etc.).** Par exemple : • Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage • Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire. • Capacité à mobiliser les partenaires. • Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE **Expérience du porteur de projet dans le domaine et/ou sur les fonds européens.** Par exemple : • Références de la structure sur des activités similaires. • Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques.
Montant FSE+ alloué	Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de **83 000 €**

FICHE OPERATION N°1 « 2026 - Accompagnement renforcé pour l'accès à l'emploi et à la formation »

Priorité 1	*« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »*
OS H	*« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non–discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »*
Période d'exécution	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026
Description et contexte de l'opération	**Au regard du Protocole d'Accord :** **Mise en œuvre pour répondre à un besoin d'accompagnement individualisé et renforcé vers l'emploi** Il s'agit des personnes dont la situation et le moment dans leur parcours d'insertion professionnelle nécessitent d'être accompagnées individuellement afin de construire et de mettre en œuvre les différentes étapes de leur retour à l'emploi durable. Cet accompagnement s'adresse aux participants qui ont besoin d'un appui spécifique pour construire les différentes étapes de leur parcours d'insertion professionnelle les rendant ainsi acteurs de leurs parcours. Sur la base d'un diagnostic professionnel et après validation par le Comité d'Intégration et de Suivi des Parcours, le PLIE propose et contractualise avec chaque participant un accompagnement individualisé avec un référent de parcours tenant compte : - De sa situation globale au moment de son intégration, - De sa disponibilité pour un emploi, une formation, une prestation (qui pourraient à terme représenter à minima 12 heures hebdo). - De son engagement volontaire, sans limite de durée, pour construire un parcours d'insertion professionnelle en contractualisant avec le PLIE, Le PLIE Portes du Sud s'appuie sur une équipe de référents de parcours pouvant intervenir sur l'ensemble du territoire du PLIE. Un référent pourra être amené à accompagner en moyenne 70 à 80 participants (pour 1 équivalent temps plein). Le rôle du Référent de Parcours permet notamment : - Assurer l'accueil, l'orientation et l'accompagnement individuel et/ou collectif du public précité,

	au moyen d'entretiens approfondis, échelonnés dans le temps et permettant la construction d'un parcours sans rupture avec la mise en place d'étapes de parcours. Ces étapes seront en cohérence avec les besoins identifiés des participants (emploi, formation, remobilisation, …). Pour cela les référents du PLIE solliciteront l'ensemble des outils et actions du droit commun. Ils pourront également renforcer la qualité et l'efficacité des parcours par toute autre action pertinente dans le cadre de l'accompagnement. - Servir de pivot pour l'organisation et la coordination de l'ensemble des actions visant à développer l'insertion professionnelle des participants accompagnés et lorsque les actions à entreprendre nécessitent l'intervention d'autres organismes compétents. - Poursuivre pendant 6 mois l'accompagnement des participant en emploi / formation permettant d'éviter les ruptures et de répondre ainsi aux objectifs d'environ 50 % de sorties positives.
Territoire d'intervention	Communes de Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon et bassin d'emploi.
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre	<u>Moyens humains</u> La réponse à cet appel à projet devra correspondre à minima à 1 ETP. <u>Outils et matériels utilisés</u> Le candidat prendra à sa charge : l'équipement informatique (ordinateur portable et selon le lieu une imprimante), un téléphone mobile. Il devra obligatoirement utiliser le logiciel UP VIeSION, et effectuer une mise à jour permanente des données relatives aux participants. <u>Modalités et mise en œuvre</u> La cible d'accompagnement (file active) est fixée entre 70 et 80 participants en moyenne annuelle (pour une activité de janvier à décembre) pour un référent à temps plein sur une base de 35 h hebdomadaire. Les principales missions affectées à un référent de parcours sont : 1. Accompagnement individuel des participants et suivi administratif associé, médiation emploi, diagnostic individuel, avant intégration au PLIE, 2. Animation des informations collectives de présentation du dispositif PLIE, et suivi administratif (EPT, EPC, …) 3. Appui de l'équipe d'animation PLIE lors de la présentation des dossiers en comité d'intégration et de suivi des parcours, 4. Construction et animation des actions et ateliers collectifs pour les participants du PLIE, 5. Participation et restitution au PLIE des instances liées au RSA (plateforme orientation RSA, ERI…), 6. Participation aux instances et/ou groupes de travail des partenaires du PLIE validée par l'équipe d'animation, 7. Et toutes autres tâches validées par le PLIE en lien avec la mission confiée. Le candidat qui répond à cet appel à projet doit développer de façon détaillée sa proposition, à savoir : - La méthode d'accompagnement (en distinguant les différentes étapes : le diagnostic, le parcours, la mise en emploi et son suivi, la sortie) et l'organisation proposée, - La construction, l'animation ou la coanimation avec le PLIE des ateliers collectifs durant l'année (contenus et thématiques validés par le PLIE) : voir nomenclature des étapes de parcours,

	- Les outils utilisés pour l'accompagnement individuel et collectif (Support information collective, fiche de diagnostic, supports ateliers collectifs, …). Tous les nouveaux outils et supports devront-être communiqués au PLIE pour validation avant utilisation. - Les outils utilisés pour les techniques et recherches d'emploi (CV, lettre de motivation, et tous documents supports…). - Les compétences apportées par le référent de parcours, et ce qui est prévu pour le maintien et le développement de celles-ci. Le temps consacré au public devra être privilégié (entretiens physiques qui restent le « standard », entretiens téléphoniques et suivis administratifs associés). Des temps communs entre l'équipe du PLIE et le porteur de projet seront mis en place dans l'année pour analyser et échanger sur l'accompagnement renforcé mis en œuvre. Les modalités d'intervention pourront évoluer à la demande du Comité de Pilotage dans le cadre du déploiement de la loi plein emploi.
Cible de l'opération	Les participants du PLIE Portes du Sud. Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026.
Résultats et/ou réalisations attendus	Au-delà des unités de mesures attendues dans les modalités de suivi, l'opération permettra pour chaque ETP : • D'intégrer environ 25 nouveaux participants sur l'année • D'accompagner environ 95 participants sur l'année • De favoriser les liens avec les acteurs de l'insertion et de l'emploi, et les partenaires du monde économique • De contribuer aux sorties en emploi et en formation qualifiante du public accompagné Un prorata sera à prendre en compte en fonction du nombre d'ETP concerné dans la réponse.
Modalités de suivi de l'opération	**Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération** 1/ Étapes de parcours 2 étapes de parcours pour une file active moyenne de 70 participants par ETP soit 140 étapes de parcours. Cet objectif au bilan est calculé au prorata de la file active moyenne (ex. avec une file active moyenne de 60 participants, 1 ETP devra mobiliser 2 étapes de parcours par participant, soit 120 étapes au total sur l'année). Un prorata sera à prendre en compte en fonction du nombre d'ETP concernés dans la réponse. 2/ Régulation porteur / PLIE Portes du Sud A minima 3 réunions de régulation réalisées par an. **Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation** 1/ Étapes de parcours :

	- Justificatifs des étapes de parcours mobilisées selon la grille de validation des étapes - La file active moyenne Pour valider les étapes de parcours, il a été mis en place une grille de validation des étapes répertoriant l'ensemble des critères de validation qualitatifs et les pièces justificatives nécessaires. Ce tableau peut être amené à évoluer en fonction des étapes mobilisables sur le territoire et sera validé à chaque modification par le comité de pilotage. La dernière grille de validation des étapes peut être obtenu directement auprès du PLIE. 2/ Régulation porteur / PLIE Portes du Sud Émargements, et/ou support d'animation régulation.
Critère de sélection locaux spécifiques à l'opération	La réponse à cet appel à projet sera examinée par le comité de pilotage du PLIE Portes du Sud en fonction de l'opportunité de la réponse aux attentes et aux objectifs du PLIE. Dans son examen des projets, le comité de pilotage portera une attention particulière aux points suivants : Les règles d'éligibilité spécifiques de l'opération : ○ Taux de cofinancement FSE+ : maximum 77 % Les critères locaux de priorisation de l'opération **Effet levier pour l'emploi (création d'emploi, accès à l'emploi, réduction ou suppression des freins périphériques à l'emploi, etc.) :** le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire **Prise en compte des caractéristiques du territoire (rural, isolé, zone urbaine sensible, etc.).** Par exemple : • Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage • Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire. • Capacité à mobiliser les partenaires. • Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE **Expérience du porteur de projet dans le domaine et/ou sur les fonds européens.** Par exemple : • Références de la structure sur des activités similaires. • Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques.
Montant FSE+ alloué	Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 205 000,00 €

FICHE OPERATION N°1
« Accompagnement renforcé pour l'accès à l'emploi et à la formation PLIE DES SOURCES »

Priorité 1	*« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »*
OS H	*« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non–discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »*
Période d'exécution	**L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026**
Description et contexte de l'opération	Face au risque d'exclusion durable du secteur économique d'une partie de la population, la commune de Pessac, la Communauté des Communes de Jalle eau bourde, représentant 87 170 habitants, sont engagées dans le cadre du Plan Local pour l'insertion et l'Emploi dénommé P.L.I.E. des Sources sur la période 2022-2027. En 2024, la répartition des demandeurs d'emploi sur le territoire du PLIE des sources est la suivante : • 5250 (5150 en 2023) +1.9% sont demandeurs d'emploi de catégorie ABC dont 2662 de catégorie A (2582 en 2023) +3% • 2654 (50.5%) sont des femmes (contre 2648 en 2023) +0.2% • 2596 (49.5%) sont des hommes (contre 2502 en 2023) +3.8% • 1582 perçoivent le RSA (soumis aux droits et devoirs) A noter les DETLD (+ de 24 mois) représentent 55% des demandeurs d'emploi longue durée et 28.5% de l'ensemble des demandeurs d'emploi Au regard de ces éléments, le PLIE des sources se mobilise pleinement dans ce contexte pour venir en aide à des publics fragilisés et propose un accompagnement renforcé pour notamment : • Les plus de 50 ans • Les DELD et DETLD • Les familles monoparentales • Les femmes De même le PLIE prend en compte dans son intervention sur : • L'allongement de la durée des parcours dans le PLIE du fait de la fragilisation des publics,

	• La complexification du profil des participants (multiplicité de freins périphériques à l'emploi) • L'appui renforcée aux entreprises dans leur difficulté de recrutement • Le renforcement des clauses d'insertion dans les marchés publics. Les acteurs du territoire (élus, équipe de référentes, institutionnels, opérateurs, participants, …) s'accordent tous sur les résultats significatifs du PLIE des Sources concernant l'accompagnement individualisé des participants et ils renvoient à un renforcement de l'existant. C'est dans ce contexte que la commune de Pessac, la communauté de communes de Jalle eau bourde, le Conseil départemental de la Gironde, le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine et l'Etat ont décidé de poursuivre l'action menée par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi pour la période de 2022-2027.
Territoire d'intervention	Le territoire d'intervention du PLIE des Sources couvre un territoire composé de 3 communes : • La Commune de Pessac, • La Communauté de communes Jalle eau bourde (2 communes à ce jour).
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre	Le référent a pour mission l'accompagnement renforcé jusqu'à l'emploi durable et/ou la formation qualifiante de participants intégrés par le PLIE des Sources. Il est le garant de la cohérence du parcours d'insertion. Il occupe une position centrale dans le dispositif : il est au cœur des relations entre les participants, les opérateurs d'insertion mobilisés, les centres de formation, la chargée de relations employeurs et la facilitatrice clause d'insertion du PLIE. Les objectifs du référent sont : • Aider les participants à prendre en main leur démarche d'insertion • Assurer la cohérence des parcours d'insertion en fonction des besoins des participants et des potentialités du territoire • Mobiliser les réseaux d'aide au regard des difficultés des participants • Assurer le suivi administratif au regard des obligations du FSE+ Pour chaque participant, la mission du référent s'établit sur toute la durée du parcours et durant les six premiers mois dans l'emploi ou jusqu'à validation d'une formation qualifiante. Pour pouvoir exercer sa mission, le référent de parcours devra disposer : • D'un espace de confidentialité (bureau individuel ou espace adéquate) • D'une connexion internet • D'un ordinateur portable • D'un téléphone portable. Sur les modalités de mise en œuvre, le référent PLIE devra assurer les missions suivantes : •**L'accueil et l'intégration des personnes en insertion dans le PLIE** Le référent repère les candidats auxquels il présente la démarche du PLIE et recueille les prescriptions présentées dans un dossier de candidature. Ce dossier présente essentiellement les données correspondant aux critères d'entrées dans le PLIE, la demande de la personne, l'objectif d'insertion et la plus-value attendue dans le PLIE. La personne est reçue pour vérification des pièces administratives de la demande et de la motivation du candidat. Tous les éléments de justification de l'éligibilité du participant seront exigés faute de quoi le participant ne pourra intégrer le dispositif. Le Référent présentera les participants intégrés au comité d'entrée et de suivi des parcours du PLIE.

Pour les participants, l'engagement réciproque avec le PLIE sera formalisé sous forme d'acte d'engagement. Le participant sera informé du concours du FSE+ dans le cadre de son parcours dans le PLIE.

•La construction du parcours, le suivi et l'accompagnement individuel

Le référent a pour rôle dans la construction des parcours d'aider chaque participant à identifier ses freins et à exprimer son objectif. Au regard de ces éléments, il proposera en face de chaque problématique un choix d'actions mobilisables.

Le référent assure la cohérence et l'enchaînement des actions tout au long du parcours de telle sorte qu'il n'y ait pas de rupture.

Il effectue un accompagnement et un suivi des participants durant leur parcours (points réguliers avec le participant sur son avancée, interventions préventives ou spécifiques en cas de difficultés). Il mobilise les réseaux de professionnels au regard des difficultés évoquées.

Il intervient à l'issue de chaque action, en lien avec le partenaire, afin d'évaluer avec les participants si les objectifs de l'action ont été atteints.

En outre, le référent doit, avec l'aide de la chargée de relations employeurs du PLIE, de la facilitatrice clause sociale, connaître les opportunités d'emploi du territoire et s'informer régulièrement de la réalité des métiers.

La mission du référent se poursuit pendant 6 mois après la reprise d'emploi ou la validation de la formation qualifiante.

•La collaboration avec les organismes extérieurs. Organisation, participation à des groupes de travail

Le référent doit mobiliser les ressources d'insertion du territoire et hors territoire, en fonction des besoins repérés en cours d'accompagnement. Il établit des relations régulières avec les organismes ou services en charge des demandeurs d'emploi jeunes ou adultes, en veillant à instaurer une collaboration active.

Il organise, anime, participe à des temps de travail avec des partenaires institutionnels et fonctionnels.

•La gestion administrative

Le référent procède à la saisie régulière des données du dossier individuel du participant sur le logiciel de gestion des parcours du PLIE (up vision).

Il rédige et formalise, dans les temps voulus les compte - rendus, bilans, analyses et données statistiques propres à la fonction exercée.

Il transmet son planning d'activité à la Structure d'Animation et de Gestion du PLIE.

Il utilise les documents (fiches de prescriptions, actes d'engagement, fiches d'entretien…) convenus avec le PLIE et transmet les justificatifs d'entrée (fiche de prescription, contrat d'engagement, pièce d'identité et preuve du critère d'éligibilité) et de sortie (contrat de travail, attestation emploi/formation…).

Il utilise obligatoirement le logiciel de gestion des participants Viesion et les logiciels et outils mis à disposition par les partenaires : OPUS de france travail, Horizon du département Gironde, RAFAEL de cap métier nouvelle aquitaine pour la prescription au PRF, …

Il collabore avec les membres de l'équipe du PLIE et participe à ses instances (réunion d'équipe, comité d'entrée et de suivi des parcours).

Enfin, le référent capitalise les outils et les méthodes utilisées.

•Liens entre le référent, sa structure employeur et le PLIE des Sources

Le référent est placé sous l'autorité hiérarchique de la direction de sa structure. Il utilise les services, outils, compétences et informations mis à disposition pour enrichir les parcours. Sa structure met à sa disposition les moyens logistiques nécessaires au bon déroulement de sa mission (bureau, téléphone portable, configuration informatique…)

De son côté le référent informe sa structure des méthodes utilisées dans le cadre du PLIE. Il informe en particulier ses collègues des critères d'entrée dans le PLIE afin qu'ils lui transmettent les candidatures correspondantes.

	•**Le référent est dédié à l'accompagnement des participants du PLIE.** L'exercice de sa fonction peut l'amener très ponctuellement à collaborer à des actions propres à sa structure (dès lors que cela concerne le champ de l'emploi, selon des conditions définies dans la fiche de poste du référent, en accord avec la structure employeuse et avec la direction du PLIE). Sur le plan opérationnel, le salarié est exclusivement affecté à la mission du référent PLIE. A ce titre, il participe aux comités d'entrée et de suivi des parcours mensuels, suit les formations et utilise les outils mis en place par le PLIE ; Il informe régulièrement le PLIE de ses résultats et difficultés rencontrés dans le cadre de sa mission. Les modalités d'intervention pourront évoluer à la demande du Comité de Pilotage dans le cadre du déploiement de la loi plein emploi.
Cible de l'opération	Participants du PLIE des Sources. Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.
Résultats et/ou réalisations attendus	L'opération consiste à la mise en œuvre d'un poste de référents de parcours à temps plein dédiés à l'accompagnement permettant d'accéder à l'emploi pérenne, à une création d'entreprise ou à une formation qualifiante, par la construction d'un parcours d'insertion individualisé et renforcé. Pour effectuer sa mission, le référent de parcours doit disposer d'un ordinateur portable et d'un téléphone portable. Les référents de parcours devront tendre à : • Accompagner les participants sur un volume moyen de 70 participants en file active. • Un taux de sortie positive à 50% (neutralisées des sorties déménagement) Les objectifs seront proratisés en fonction du temps de travail affecté au PLIE (ETP), selon les termes de la convention et du contrat de travail du référent.
Modalités de suivi de l'opération	**Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération** **1,5 étapes de parcours pour une file active moyenne de 70 participants par ETP soit 105 étapes.** Cet objectif est calculé au prorata de la file active moyenne du référent (ex. avec une file active annuelle moyenne de 60 participants, le référent doit mobiliser 1,5 étapes de parcours par participant, soit 90 étapes au total sur l'année). **Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation** - Justificatifs des étapes de parcours mobilisées selon la grille de validation des étapes - La file active moyenne Pour valider les étapes de parcours, il a été mis en place une grille de validation des étapes répertoriant l'ensemble des critères de validation qualitatifs et les pièces justificatives nécessaires. Cette grille peut être amenée à évoluer en fonction des étapes mobilisables sur le territoire et sera validé à chaque modification par le comité de pilotage. La dernière grille de validation des étapes peut être obtenu directement auprès du PLIE.
Critère de sélection locaux spécifiques à l'opération	La sélection se fera sur la qualité et la pertinence de la réponse et du candidat sur : **Effet levier pour l'emploi (création d'emploi, accès à l'emploi, réduction ou suppression des freins périphériques à l'emploi, etc.) :** le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire **Prise en compte des caractéristiques du territoire (rural, isolé, zone urbaine sensible, etc.).**

	Par exemple : • Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage • Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire. • Capacité à mobiliser les partenaires. • Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE **Expérience du porteur de projet dans le domaine et/ou sur les fonds européens.** Par exemple : • Références de la structure sur des activités similaires. • Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques. La réponse à cet appel à projet sera examinée par le comité de pilotage du PLIE des sources qui statuera sur sa pertinence au regard des orientations définies dans le protocole d'accord.
Montant FSE+ alloué	Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 180 000€

FICHE OPERATION N° 1 - “Mise en œuvre des parcours d’accès à l’emploi des publics très éloignés de l’emploi”

Priorité 1:	*« Favoriser l’insertion professionnelle et l’inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »*
OS H:	*« Favoriser l’inclusion active afin de promouvoir l’égalité des chances, la non–discrimination et la participation active, et améliorer l’employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »*
Période d’exécution:	**L’opération devra être mise en œuvre entre le 1er Janvier 2026 et le 31 décembre2026**
Description et contexte de l’opération:	Au regard du PON : Priorité 1 : « Favoriser l’insertion professionnelle et l’inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus » - OS H « favoriser l’inclusion active afin de promouvoir l’égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l’employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés », pour : - Accroître le nombre de personnes très éloignées de l’emploi accompagnées dans le cadre de parcours intégrés d’accès à l’emploi, - Renforcer la qualité et l’efficacité des parcours d’accompagnement : • en prenant davantage en compte la relation avec les employeurs et en favorisant la mise en situation professionnelle, • en développant l’ingénierie de parcours afin que ces derniers soient mieux adaptés aux difficultés rencontrées par les personnes, • en activant si nécessaire l’offre de formation dans une étape du parcours d’accès à l’emploi. Au regard du Protocole d’Accord : Axe d’intervention : L’accompagnement individualisé des participants du PLIE

	La vocation du PLIE du Sud Périgord à accueillir les personnes présentant des difficultés particulières pour accéder à l'emploi, nécessite de mettre en place des actions particulières d'accompagnement professionnel. Le Protocole du PLIE du Sud Périgord souhaite travailler sur la proximité des publics dans le cadre de leur accompagnement PLIE. Dans le cadre d'un accompagnement individualisé, le référent est le garant de la cohérence du parcours d'insertion professionnelle, depuis l'entrée dans le PLIE jusqu'au maintien en emploi durable, en formation qualifiante ou en création d'activité. Cet accompagnement ne peut être fondé que sur une démarche volontaire qui repose sur une éthique d'engagement réciproque par la signature d'un contrat d'engagement. Il doit favoriser l'expression d'un libre arbitre des adhérents. Il gère le passage de la personne d'une étape à l'autre afin de favoriser son autonomisation. La réussite du PLIE tient à l'importance du réseau des accompagnateurs (d'où l'intérêt de partager des outils communs et d'assurer le suivi de l'activité). Le référent pourra, en fonction des problématiques à résoudre, s'appuyer sur des relais plus spécialisés.
Territoire d'intervention:	Le territoire d'intervention sera celui de : - La communauté d'agglomération Bergeracoise - La communauté de communes Portes Sud Périgord - La communauté de communes Bastides Dordogne Périgord
Finalité, contenu et modalité De mise en œuvre:	**Finalité :** Afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de parcours individualisés en associant accueil, accompagnement social, orientation, formation, insertion et suivi, la mission locale du Bergeracois va poursuivre la mise en œuvre du PLIE (Plan Local d'Insertion pour l'emploi). Le PLIE du Sud Périgord associera la sphère économique à la définition de ses orientations et stratégies. Les réponses apportées par le PLIE en matière d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi sont indissociables et doivent s'adapter aux besoins de main d'œuvre des entreprises et de développement du territoire. Le PLIE va permettre de proposer un retour à l'emploi des personnes tout en répondant à la demande des entreprises locales. Le PLIE s'inscrit dans la volonté d'agir pour l'emploi en permettant aux personnes rencontrant le plus de difficultés, de s'insérer durablement dans l'emploi. L'action permet la mobilisation de l'ensemble des ressources du territoire autour du parcours d'insertion construit avec chaque bénéficiaire du PLIE. Le PLIE Sud Périgord s'adresse à des personnes à la recherche d'un emploi durable, qui souhaitent s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle. Le PLIE agit parallèlement sur l'insertion sociale des participants, les référentes de parcours œuvreront de concert avec l'ensemble des acteurs de l'environnement social (services sociaux, assurance maladie…) **La mise en œuvre des parcours d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi va consister en** : La mise en œuvre de parcours intégrés et/ou renforcés permettant la réalisation d'une ou plusieurs étapes constitutives du parcours vers l'emploi, tels qu'ils ont été identifiés dans le Pacte Territorial d'Insertion.

	Etape 1 : la levée des freins sociaux à l'emploi : il s'agit là de l'accompagnement individualisé en réponse à une nécessité de remobilisation individuelle mais aussi collective, qui s'effectue en partenariat avec les Référents Insertion du Conseil Départemental Etape 2 : la levée des freins professionnels à l'emploi • Accompagnement socioprofessionnel, formation et actions spécifiques et adaptées (individuelles ou collectives) en réponse à une nécessite de continuité et de dynamisation du parcours • Mise en situation professionnelle (période d'immersion, PMSMP, stage, … • Travail en structure d'insertion par l'activité économique avec un accompagnement socioprofessionnel spécifique Etape 3 : Accès à l'emploi et maintien en emploi • Parcours d'accompagnement à l'emploi, définition du projet professionnel à l'embauche sur un contrat durable (mise en situation de travail, formation, Techniques de Recherche d'Emploi, actions d'insertion … Cette action a pour objectif d'organiser des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi pour des publics en difficulté avec un accompagnement très renforcé des bénéficiaires. Des passerelles seront créées entre le monde de l'insertion et celui de l'entreprise afin de faciliter l'accès à l'emploi pour les bénéficiaires du PLIE. Il s'agira d'organiser la construction de parcours d'insertion professionnelle individualisés, dynamiques et centrés sur l'accès durable à l'emploi ou à la qualification par : - la mobilisation de tous les partenariats nécessaires au repérage et à l'orientation des publics ciblés vers le PLIE - l'organisation de l'accompagnement individualisé vers et dans l'emploi de chaque participant via un référent unique de parcours - la mobilisation de l'ensemble des ressources disponibles pour la construction des parcours individualisés - l'articulation, le suivi et la complémentarité des interventions des différents acteurs sollicités et mobilisés durant le parcours. Les modalités d'intervention pourront évoluer à la demande du Comité de Pilotage dans le cadre du déploiement de la loi plein emploi.
Cible de l'opération:	Les participants du PLIE du Sud Périgord. Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er Janvier 2026 et le 31 décembre 2026
Résultats et/ou réalisations attendus	Par an : Il est attendu 1,69 ETP de référents de parcours. Pour 1 ETP, un référent de parcours accompagne à minima 70 participants, soit 119 participants pour 1,69 ETP. L'objectif du PLIE est d'obtenir un taux de sortie positive de 50 % (CDI, CDD > 6 mois validés à 6 mois, formation diplômante…)

Modalités de suivide l'opération:	**Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération** Par an : • Nombre d'étapes de parcours mobilisées en moyenne par participants : 1,5, soit 105 étapes de parcours pour 70 participants. Cet objectif est calculé au prorata du nombre de participants. • Nombre de participants accompagnés : 70 à minima pour 1 ETP **Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation** • Justificatifs d'étapes de parcours mobilisées, selon la grille de validation des étapes • Listes des participants accompagnés dans l'année (extraction Viesion) Pour valider les étapes de parcours, il a été mis en place un tableau répertoriant l'ensemble des critères de validation qualitatifs et les pièces justificatives nécessaires. Ce tableau peut être amené à évoluer en fonction des étapes mobilisables sur le territoire et sera validé à chaque modification par le comité de pilotage du PLIE. La dernière version validée est disponible auprès du PLIE.
Critère de sélection spécifique à l'opération	*La réponse à cet appel à projet sera examinée par le comité de pilotage du PLIE Sud Périgord en fonction de l'opportunité de la réponse aux attentes et aux objectifs du PLIE.* *Les critères locaux de priorisation de l'opération :* Effet levier pour l'emploi (création d'emploi, accès à l'emploi, réduction ou suppression des freins périphériques à l'emploi, etc.) : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire Prise en compte des caractéristiques du territoire (rural, isolé, zone urbaine sensible, etc.). • Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage • Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire. • Capacité à mobiliser les partenaires et les prescripteurs : France Travail, les SIAE, les mairies, CCAS, centres sociaux, CHRS… • Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE Expérience du porteur de projet dans le domaine et/ou sur les fonds européens. • Références de la structure sur des activités similaires. • Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques.
Montant FSE aloué	Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de **53 000 €**.